



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/TUN/1
3 mars 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

Session annuelle de 1997
12-23 mai 1997, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LA TUNISIE (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 3	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	4 - 13	2
II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	14 - 15	4
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	16 - 24	5
IV. MODALITÉS DE GESTION	25 - 32	8
<u>Annexe.</u> Objectifs de mobilisation des ressources pour la Tunisie (1997-2001)		11

INTRODUCTION

1. Le cadre de coopération du PNUD avec la Tunisie qui porte sur la période 1997-2001 coïncide avec la période couverte par le neuvième plan de développement quinquennal de ce pays. Ce cadre de coopération est l'aboutissement d'un long processus de consultations continues entre le Gouvernement et le PNUD, qui a débuté par la préparation d'une note consultative par le PNUD proposant une approche de coopération qui pourrait appuyer au mieux les efforts déployés par la Tunisie pour atteindre ses objectifs nationaux de développement. Ladite note consultative a fait l'objet de précisions complémentaires formulées par la partie tunisienne.

2. La note consultative avait été élaborée sur la base de la revue des programmes en cours de réalisation et de l'examen des stratégies nationales de développement. Elle s'appuie aussi sur plusieurs études thématiques et sectorielles menées par le PNUD en 1996 en matière de lutte contre la pauvreté, de développement participatoire, de promotion des femmes et de protection – voire de régénération de l'environnement par le biais de l'Agenda 21 national dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de coopération 1992-1996. Enfin, la note consultative s'appuie également sur les recommandations émises par les récentes conférences internationales et sur les décisions du Conseil d'administration du PNUD dont, en particulier, celles qui ont trait au développement humain durable.

3. Parallèlement, le Gouvernement a défini sa coopération future avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Fonds des Nations pour la population au cours de cette même période. Les programmes respectifs de ces deux organisations couvrent également la période 1997-2001 et leur contenu a ainsi pu être pris en considération pour la préparation du présent cadre de coopération. Des réunions de coordination interagences avec, en outre, les représentations locales du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ont aussi permis d'élargir la concertation interne au moment de la préparation de ce cadre de coopération.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Poursuite des réformes économiques

4. L'économie tunisienne connaît depuis plusieurs années des transformations structurelles profondes issues des nombreuses réformes engagées dans le cadre du plan d'ajustement structurel adopté en 1986. Des mesures de stabilisation ont été introduites et d'importantes réformes ont été mises en oeuvre pour renforcer l'ouverture de l'économie sur l'extérieur.

5. La Tunisie, membre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce depuis 1990, a adhéré en avril 1994 aux accords de les négociations d'Uruguay portant création de l'Organisation mondiale du commerce. En juillet 1995, la Tunisie a signé avec l'Union européenne un accord ayant pour objectif la création d'une zone de libre-échange. Cet accord prévoit le

démantèlement progressif sur une période de 12 ans des tarifs frappant les importations des deux parties à l'exception des produits agricoles qui doivent faire l'objet de négociations ultérieures après l'an 2000.

6. Afin de préparer l'économie à faire face à ces nouveaux défis, de nombreuses réformes et mesures ont été adoptées en vue de mieux restructurer le système productif et renforcer les mécanismes de concurrence. Ainsi, la Tunisie a lancé en 1995 un vaste programme de mise à niveau globale qui vise l'accroissement de la compétitivité de l'économie tunisienne.

Politique de promotion sociale et lutte contre la pauvreté

7. Le développement humain durable à travers ses dimensions de promotion de l'emploi et de partage plus équitable du revenu, de soutien aux populations en zones défavorisées, de protection de l'environnement et de promotion des ressources humaines a toujours été une constante de la stratégie de développement en Tunisie. L'amélioration de l'indice du développement humain et le recul de la pauvreté au cours des dernières années – de 21 % à 6 % entre 1975 et 1995 – en témoignent éloquemment.

8. Le développement social équitable est considéré comme une force motrice indispensable à la stabilisation sociopolitique qui permet d'envisager une expansion économique soutenue. Cette politique a été alimentée par des programmes et des mesures d'intervention dans de nombreux domaines tels que : l'emploi, l'alphabétisation, la promotion du rôle de la femme dans le processus de développement, la lutte contre l'exclusion sociale et le développement intégré des zones pauvres. Le modèle tunisien a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation spéciale au Sommet mondial pour le développement social en mars 1995, en tant que modèle efficace et durable de promotion sociale et de solidarité nationale.

9. Malgré le succès enregistré, l'effort d'éradication de la pauvreté devient de plus en plus important au fur et à mesure que, d'une part, subsiste à l'échelle nationale une certaine disparité régionale et que, d'autre part, les ressources publiques ont tendance à diminuer devant les exigences de la nouvelle conjoncture économique et sociale. En effet, les politiques économiques qui devront être adoptées par la Tunisie dans ce contexte, pourraient avoir des effets négatifs sur certaines couches de la population. Il s'agit de privilégier l'insertion par "l'économie" de la population vulnérable et potentiellement capable de constituer de réels opérateurs économiques.

Promotion du rôle des femmes dans la vie économique

10. La Tunisie a toujours accordé une place privilégiée aux femmes dans ses politiques de promotion des ressources humaines en consacrant notamment et depuis longtemps le principe de l'égalité juridique entre l'homme et la femme. Parmi les priorités retenues dans la stratégie nationale en matière de promotion des ressources humaines féminines, il convient de mentionner en particulier le renforcement des capacités économiques de la femme, l'élaboration de programmes de lutte contre la pauvreté féminine et le renforcement des programmes nationaux relatifs à la santé, à l'éducation et à la planification familiale.

11. La mise en oeuvre de l'ensemble des dispositions juridiques, économiques et sociales n'ont pas manqué de se répercuter de façon positive sur la situation des femmes. Toutefois, certaines insuffisances persistent, tant en matière d'accès à l'emploi que de participation à la vie publique pour des raisons socioculturelles. En outre, plusieurs indicateurs font ressortir que les femmes sont particulièrement touchées par les phénomènes de paupérisation. En effet, elles sont plus touchées que les hommes par le chômage de longue durée ainsi que par le sous-emploi. C'est précisément dans les secteurs où la présence des femmes est importante que la proportion des pauvres est également la plus forte.

Actions en faveur de l'environnement

12. La Tunisie a mis en oeuvre de nombreux programmes curatifs et préventifs, qui ont permis d'enregistrer de nombreux acquis dans le domaine de la protection de l'environnement. Toutefois, l'existence de certaines contraintes a parfois limité l'efficacité de ces actions. Ces contraintes concernent, d'une part, la capacité à mettre en oeuvre un développement dans le sens d'une intégration délibérée et horizontale du paramètre "environnement" dans le schéma national de développement et, d'autre part, l'obligation de passer par la mobilisation de nouvelles sources de financement pour répondre à ses engagements nationaux et internationaux.

13. La Tunisie a élaboré son propre Agenda 21 national en vue de permettre aux planificateurs et aux opérateurs du développement de renforcer le développement durable en Tunisie. L'examen des domaines d'intervention répertoriés par l'Agenda 21 national suggère que soient privilégiées les actions visant l'intégration de la composante environnement dans la lutte contre la pauvreté et le renforcement des capacités des populations à mieux gérer les ressources naturelles tout en créant des activités génératrices de revenus.

II. RÉSULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

14. L'examen du cinquième programme couvrant la période 1992-1996 a confirmé la convergence de vues entre le Gouvernement et le PNUD tant sur l'impact de la coopération passée que sur les orientations de la coopération future. Il a confirmé la pertinence du programme dans son appui aux efforts nationaux à travers le rôle stratégique joué par le PNUD dans des domaines tels que le développement agricole et la sécurité alimentaire, la sensibilisation environnementale, la formation professionnelle et l'emploi ainsi que la promotion du secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG). Il a toutefois relevé un délai dans la concrétisation des actions destinées à réaliser les objectifs initiaux du programme relatifs à la restructuration industrielle et commerciale. La coopération avec le PNUD en matière de l'environnement a permis la mise en oeuvre d'un programme intégré d'information, d'éducation et de formation afin que la protection de l'environnement ne soit pas seulement la responsabilité du Gouvernement mais aussi celle du citoyen. En outre, plusieurs actions d'ONG et de promotion du développement participatif ont pu être menées à bien dans les secteurs urbain et rural.

15. Le développement des capacités nationales atteint par la Tunisie en matière d'identification, de préparation et d'exécution des projets de développement

appelle une réorientation de la nature de l'assistance extérieure requise. La nouvelle génération de programmes de coopération mettra l'accent sur la formulation de stratégies et de plans d'action pour faire face aux nouveaux besoins nés de l'évolution du processus de développement et de l'adaptation de l'économie au contexte extérieur. Elle s'appuiera aussi sur les recommandations des conférences et conventions internationales auxquelles a souscrit la Tunisie. Elle jouera enfin un rôle important de recherche et de mobilisation de financements auprès d'autres bailleurs de fonds dans le cadre d'un partenariat multilatéral.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

16. Par son adhésion aux accords de l'OMC et suite à la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne, la Tunisie devra progressivement relever des défis majeurs pour libéraliser une économie encore protégée et assurer la compétitivité de ses produits sur les marchés intérieur et extérieur. Il est donc nécessaire de s'adapter au nouveau contexte économique et d'appuyer la politique de mise à niveau globale déjà engagée. Cette mise à niveau repose entre autres sur la poursuite des réformes économiques, l'augmentation de la productivité et la qualification des ressources humaines et le renforcement de la capacité d'investissement du pays.

17. Au plan social, il est prévu une amélioration du niveau de vie grâce à une croissance plus élevée et un meilleur ciblage des programmes sociaux. L'accent sera mis sur la réduction de la pauvreté et la création d'emplois, la promotion de la femme et des ressources humaines, le développement régional et la préservation de l'environnement ainsi que la réforme de l'administration et la responsabilisation de la société civile dans la gestion des affaires publiques.

18. Partant de ces considérations et compte tenu des objectifs prioritaires du PNUD, la stratégie durant le prochain programme s'articulera autour des trois axes essentiels suivants :

a) La lutte contre la pauvreté et le renforcement du développement social;

b) L'amélioration des performances de l'économie et le renforcement des capacités de gestion;

c) La mobilisation et la valorisation des ressources humaines dans le cadre d'un nouveau partenariat entre l'État, le secteur privé et la société civile.

A. La lutte contre la pauvreté et le renforcement du développement social

19. L'appui du PNUD dans ce domaine d'intervention sera ainsi regroupé en quatre sous-programmes retenus comme suit :

a) Appui à l'information, la planification et l'évaluation des actions de promotion sociale : i) gouvernance et pauvreté : évaluation des programmes existants de développement régional et de lutte contre la pauvreté et

identification de mesures et des propositions concrètes pour les orientations futures; ii) la mise en place d'un dispositif permanent du suivi du développement humain en vue de définir d'une part, les caractéristiques du développement humain en Tunisie et, d'autre part, de doter le Gouvernement de nouveaux instruments de mesure lui permettant d'évaluer les acquis et de publier des rapports annuels; iii) mise en place d'un système d'information pour la réinsertion et l'insertion socio-économiques pour pouvoir mesurer, gérer, coordonner et planifier les différentes interventions;

b) Insertion et réinsertion économique des populations vulnérables dans la vie économique : i) promotion d'activités génératrices de revenus par le micro-financement dont l'objectif est de développer la capacité entrepreneuriale des individus et, plus particulièrement des femmes; ii) promotion de programmes de recyclage et de reconversion au profit des travailleurs susceptibles d'être affectés par les programmes de mise à niveau;

c) Appui au développement régional : i) élaboration et mise en oeuvre d'une action pilote dans une région de mono-activité; il s'agira de définir une stratégie et d'élaborer un plan de diversification des activités économiques qui tiendra compte du programme national de sécurité alimentaire et des objectifs nationaux de préservation des ressources naturelles et de protection de l'environnement; ii) appui aux ONG et aux collectivités locales; iii) consolidation du rôle économique et social de la femme rurale;

d) Développement de nouveaux systèmes de production dans les régions défavorisées (zones d'ombre) en vue de : i) dimensionner et formuler un programme qui prendra compte des interrelations environnementales, économiques et sociales en développant des actions de protection de l'environnement et des actions de promotion d'activités génératrices de revenus; et ii) renforcer les capacités au niveau de l'observatoire tunisien de l'environnement et du développement et du réseau de développement durable, tous deux mis en place avec le concours du PNUD.

B. Amélioration des performances de l'économie et renforcement des capacités de gestion

20. L'ajustement de l'économie pour améliorer sa compétitivité et sa capacité à affronter la concurrence mondiale constitue l'axe majeur du neuvième plan. Pour faciliter et accompagner ces changements profonds, un programme national de mise à niveau globale a été instauré, visant l'adaptation du système productif ainsi que de son environnement pour répondre aux exigences du libre-échange et de la circulation des biens sur les marchés internationaux. Les volets suivants sont retenus :

a) Compétitivité et commerce extérieur : i) pour créer les meilleures conditions de réussite des nouvelles politiques de libre-échange et d'ouverture de l'économie tunisienne sur le marché extérieur, les autorités nationales, en collaboration avec le PNUD, ont décidé la mise en place d'un observatoire de la compétitivité destiné à mesurer et analyser les performances et les facteurs de la compétitivité; ii) pour tirer le meilleur profit possible du nouveau système commercial multilatéral, il est envisagé, à ce stade, d'adapter la réglementation nationale aux accords internationaux auxquels la Tunisie adhère

et d'étudier leur impact sur l'économie nationale, de mettre en oeuvre un programme intégré de formation en commerce extérieur à l'intention de tous les opérateurs et, de poursuivre l'analyse des besoins en matière d'information commerciale;

b) Appui à la mise à niveau de l'entreprise : i) un soutien à la modernisation de l'entreprise industrielle tunisienne par l'approche qualité selon un diagnostic et une identification des améliorations prioritaires; ii) la mise en place de pépinières d'entreprises dans trois zones pilotes; iii) l'élaboration de stratégies et de programmes nécessaires au développement industriel par le renforcement des capacités nationales d'encadrement et la réalisation des études nécessaires; iv) un mécanisme d'identification et de recrutement d'experts internationaux de haut niveau pour les diagnostics et les plans de mise à niveau des entreprises; le PNUD jouera le rôle de prestataire de services en faisant appel, si nécessaire, à des financements complémentaires;

c) Microfinancement : Dans le contexte de la libéralisation du système de crédit et dans le but d'une meilleure évaluation de l'impact du microfinancement en termes d'emplois et de revenus, il est envisagé de développer une nouvelle génération de mécanismes de microfinancement.

C. Mobilisation et valorisation des ressources humaines dans le cadre d'un nouveau partenariat entre l'État, le secteur privé et la société civile

21. Le grand dessein d'un développement humain durable reposant sur une croissance élevée et mieux partagée suppose la mobilisation de toutes les forces vives du pays et leur participation aux efforts de développement. Cette notion de développement nécessite une profonde rénovation ou mise à niveau des modes d'organisation et de fonctionnement de l'administration basée sur la redéfinition du rôle de l'État, la décentralisation et le renforcement des autorités locales, la promotion du secteur privé et la responsabilisation de la société civile. Dans ce cadre, le concours du PNUD est requis pour appuyer le processus de décentralisation et de renforcement des collectivités locales.

22. Le concours du PNUD est également demandé pour engager les actions suivantes :

a) La modernisation des services de l'emploi pour renforcer leur capacité d'animation du marché de l'emploi en vue d'accompagner le processus de mise à niveau de l'économie; il s'agit en particulier d'améliorer l'encadrement des jeunes demandeurs en emploi et en formation;

b) La mise en place et le fonctionnement de l'Observatoire national de la formation et de l'emploi pour doter le Ministère d'un outil performant d'information et de suivi de l'évolution du marché du travail et des besoins en formation de manière à définir les politiques adaptées à cette évolution, notamment en matière de reconversion et de recyclage;

c) L'appui au programme de formation professionnelle; il est envisagé que l'appui du PNUD prenne en charge les besoins en formation émanant tout spécialement de populations vulnérables telles que les défaillants de

l'enseignement primaire et secondaire; une attention particulière sera portée aux centres de formation des jeunes filles rurales.

23. Le Gouvernement a reconfirmé le développement participatoire comme l'un des objectifs prioritaires de la stratégie nationale de développement, fondé sur la consolidation et le renforcement du rôle des ONG, non seulement comme partenaires des structures étatiques dans l'oeuvre du développement durable mais également dans la perspective de faire de ces associations des groupes organisés et des structures capables de prendre une large part à l'identification, la conception, la gestion, le suivi et l'évaluation des projets. Il est proposé de concevoir un programme d'appui aux ONG comportant un ensemble d'actions qui permettront le renforcement des capacités d'intervention des ONG, essentiellement par le biais de la formation, l'amélioration des systèmes d'échange d'informations, la promotion des partenariats entre les grandes et les petites ONG et l'adaptation de l'environnement institutionnel au nouveau rôle dévolu aux ONG. Une attention particulière sera portée aux ONG féminines. Dans ce contexte, deux actions sont prévues pour a) renforcer l'encadrement des centres de formation relevant de l'Union nationale de la femme tunisienne et b) élaborer des modules de formation au profit de la femme entrepreneur.

24. Encouragé par les résultats probants obtenus par les précédents projets de coopération technique entre les pays en développement (CTPD), le PNUD continuera d'intervenir activement dans le domaine de la promotion de la coopération Sud-Sud. De nouvelles formes de promotion des compétences tunisiennes vers les pays africains et les pays arabes seront identifiées, les courants d'échanges d'expertises vers des partenaires moins traditionnels seront multipliés. De même des efforts seront entrepris pour diversifier les secteurs à ce jour insuffisamment exploités comme ceux de la santé, de l'environnement et de la femme.

IV. MODALITÉS DE GESTION

A. Exécution

25. Étant donné la disponibilité des compétences nationales dans la plupart des secteurs de l'économie, le Gouvernement et le PNUD ont convenu d'encourager davantage l'application de la formule d'exécution nationale qui a permis à la fois la simplification des procédures et la responsabilisation des cadres nationaux dans la gestion des programmes financés par le PNUD. La coopération des agences spécialisées est sollicitée seulement pour des interventions de courte durée et dans des domaines où les compétences locales sont rares.

26. Il convient de souligner aussi le mécanisme du transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés (TOKTEN) auquel le Gouvernement accorde une très grande importance et qui a permis de mobiliser un certain nombre de compétences tunisiennes de haut niveau travaillant à l'étranger pour leur confier des tâches ponctuelles, notamment dans les secteurs dits scientifiques. Au-delà des considérations de coûts qui restent peu élevés, ce mécanisme semble parfaitement répondre aux besoins du pays dans le contexte actuel de son développement. Il est donc envisagé de poursuivre l'expérience TOKTEN et de l'étendre à d'autres secteurs.

27. Par ailleurs, il est proposé aux structures nationales d'exploiter encore davantage la modalité d'exécution nationale qui a déjà fait ses preuves en l'appliquant également à des programmes financés par des bailleurs de fonds autres que le PNUD. Ce dernier dispose en effet d'une longue expérience et d'un savoir-faire bien établi pour apporter son concours à la mise en oeuvre de projets de développement indépendamment de leurs sources de financement. Cette proposition a l'avantage d'accélérer la réalisation des projets et par conséquent les déboursements des crédits et d'alléger en même temps les charges administratives et financières du Gouvernement.

B. Mobilisation des ressources financières

28. Les ressources de base du PNUD sont composées du reliquat (estimé à quelque 870 000 dollars) de l'enveloppe financière encore disponible au titre du chiffre indicatif de planification pour la période 1992-1996, et du montant de 2 130 000 dollars alloué immédiatement au pays ainsi que d'une allocation supplémentaire pouvant s'élever jusqu'à 66 % de ce montant, soit 1 420 000 dollars; à cela il convient d'ajouter les rubriques suivantes : a) les projets régionaux nécessitant une contribution très estimative de 500 000 dollars; b) les services d'appui technique pour lesquels il est envisagé de mobiliser une somme approximative de 200 000 dollars. Le total partiel des ressources de base du PNUD pourrait donc se chiffrer à 5 120 000 dollars pour la période 1996-2001 ou approximativement à un million de dollars par an.

29. Étant donné la modicité du montant ci-dessus, il conviendrait de rechercher des ressources financières additionnelles provenant du Gouvernement et des partenaires bilatéraux et multilatéraux. En premier lieu, il s'agira de maintenir le principe acquis au cours du cinquième cycle pour un partage des coûts avec le Gouvernement et les institutions nationales. Afin de maintenir l'envergure du programme PNUD à un niveau adéquat, il est attendu de mobiliser des ressources additionnelles au titre du partage des coûts au niveau du Gouvernement d'environ 5 millions de dollars sur les cinq ans – ce qui doublerait approximativement les ressources de base du PNUD.

30. Ensuite il est prévu de faire appel à des financements multi/bilatéraux. Il est difficile à ce stade de chiffrer les contributions multi/bilatérales éventuelles. Toutefois, il est généralement admis que dans certains domaines tels que la pauvreté, la désertification, l'environnement, les femmes, la formation et surtout la mise à niveau, il est possible de mobiliser des ressources additionnelles. Dans ce cadre, il est proposé à des fins de programmation indicative de mobiliser à partir d'autres sources un montant additionnel de 1 million de dollars pouvant être augmenté en fonction de l'intérêt que ce programme susciterait auprès des partenaires de la Tunisie et du PNUD.

31. En outre, il convient de mentionner les fonds spécialisés tels que le Fonds de l'environnement mondial, le Protocole de Montréal, Capacités 21. Le Bureau de lutte contre la désertification et la sécheresse (UNSO) au titre de son nouveau mandat peut fournir de l'appui technique pour la mise en oeuvre de la Convention de lutte contre la désertification. On peut raisonnablement estimer que le PNUD continuera à mobiliser de ces fonds au moins autant de ressources

qu'au cours de la présente période. Il faudrait retenir un montant minimum de 750 000 dollars pour la période 1997-2001.

32. Enfin, il existe d'autres sources de financement telles que le Fonds des Nations Unies pour le développement de la femme ou la CTPD ou encore des fonds-en-dépôt divers auprès desquels pourra être entreprise une mobilisation de ressources. Il faudra retenir ici un montant très approximatif de 250 000 dollars pour la période 1997-2001.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA TUNISIE (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	868	
MCARB 1.1.1	2 132	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources.
AEPP/AST	190	
Total partiel	3 290 ^a	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	5 000	
Fonds pour le développement durable	750	FEM
Participation aux coûts de tierces parties	1 000	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	250	
	dont :	
VNU	100	
UNIFEM	150	
Total partiel	7 000	
Total général	10 190 ^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; VNU = Volontaires des Nations Unies.
